

Charte d'utilisation de la banque photos de la SfoAq

- **1/** La banque photos est hébergée sur **Jooméo** avec un abonnement payé par la SfoAquitaine.
- **2/** Le but de la banque est d'avoir rapidement à disposition des photos pour une utilisation interne à l'association, et uniquement l'association, qu'elle soit lucrative ou non : création de diaporama, livre, revue, bulletin, affiches, plaquettes d'information, etc...
- **3/** Cette banque est à l'usage exclusif des membres de la Sfo Aquitaine.
- **4/** Tout auteur qui cède une photo sur la banque accepte automatiquement le fait que cette photo soit libre d'utilisation par tous, mais uniquement dans le cadre défini en 2
- **5/** La banque est gérée par un ou deux administrateurs volontaires ou désignés par le bureau SfoAq.
- **6/** Les droits aux simples utilisateurs sont accordés par l'administrateur par un mail lui donnant un lien direct pour se connecter. L'utilisateur peut : ajouter ses photos et y ajouter un commentaire ; télécharger les photos dont il a besoin (toujours dans le cadre de l'alinéa 2).

Condition de chargement de photos sur la banque.

- Toute photo qui ne sera pas conforme, aux conditions définies ci-dessous, sera supprimée par le ou les administrateurs
- La photo doit être au format JPEG ou PNG .
- Etre de qualité acceptable pour être utilisée sur les supports de destination (Elles représenteront l'association et vous-même auprès du grand public)
- Avoir une définition suffisante pour l'impression (entre 150 et 300 dpi ou dpp minimum) et ne doit pas avoir été recadrée trop sévèrement - 1200 x 800 pixels est la taille minimum.
- Sans aucune fioriture (cadre, signature etc...)
- la photo devra être nommée avec si possible les renseignements comme suggérés en annexe 01 - Des renseignements complémentaires peuvent être ajoutés dans les commentaires.
- Le chargement se fait uniquement sur le dossier " **000 album de partage** " – Le classement des photos dans les dossiers adéquats est fait par l'administrateur après le tri.
- Des mots clés seront ajoutés par l'administrateur pour une recherche simple et rapide d'une photo.

Afin d'éviter tout problème juridique de droit à l'image et droit d'utilisation, cette charte devra être signée et renvoyée à la Sfo Aquitaine , soit par pièce jointe (après signature et scan), soit par courrier postal à :

Sfo Aquitaine , 11 A rue de Mautemps 33640 Castres sur Gironde

Toute charte non retournée entraine l'inaccessibilité à cette banque pour l'intéressé(e)

Je soussigné(e)

Signature

Pour simplifier le travail de classement des photos, il convient de les nommer de façon uniforme.

Obligatoire

Le nom de la photo commencera par :

- **le nom scientifique de l'espèce correctement orthographié**
- **le nom du sujet de la photo parmi la liste ci-dessous**

01 Rosette
02 Feuilles
03 Fleur
04 Détail de la fleur
05 Inflorescence
06 Plante en pied
07 Groupe de fleurs
08 Fruit
09 Anomalie
10 Hypochrome
11 Lusus
12 Paysage avec la station
13 Paysage sans la station
14 Pollinisateur
15 Divers

Les chiffres de 1 à 9 sont précédés d'un 0.

Facultatif (mais intéressant)

- le milieu
- l'habitat
- tout détail que vous jugez important concernant
- la commune
- le chiffre du département
- la date de prise de vue

Obligatoire

Le nom de la photo se terminera par :

- **le nom du photographe**

Exemple minimum :

Gymnadenia conopsea . 05 Inflorescence . Nadeau Jean-Marie

Mais qui pourrait aussi être :

Gymnadenia conopsea . 05 Inflorescence . Prairie mésophile . Clairière . Fin de floraison Blis-et-Born (24) 2012
Nadeau Jean-Marie

Respecter au moins les deux premiers critères clarifiera l'apparence des tableaux où sont rangées les photos.